

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	13
absents	05
Procurations	03

<b>L'an Deux Mil vingt deux Le 12 Décembre</b> Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>05 décembre 2022</b>
<b>PRESENTS:</b> Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAUULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BINETRUY/MEYER Nadine CHABASSIER David. CONTAMINE David. DELACOTE Aurélie. PERTUIS Martine.
<b>ABSENTS :</b> BELLEIL Thomas. DECLÉ Sébastien. FALLEAU Geneviève. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
<b>PROCURATIONS:</b> BELLEIL Thomas à FORT Sylvette, DECLÉ Sébastien à CONTAMINE David, FALLEAU Geneviève à PERTUIS Martine, <b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : CHANGEMENT CHAUDIERE DU GROUPE SCOLAIRE – PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 15 février 2021, il a été validé par délibération numéro 2021-14 le changement de la chaudière du groupe scolaire.

Après plusieurs études énergétiques, le plan de financement serait le suivant :

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES TOTALES LIEES A L'OPERATION : 159 800 € HT</b>
<b>MONTANT DE LA SUBVENTION CDT (nouveaux forfaits) : 81 300 € (62 580 € + 18 720 €)</b>
<b>TAUX DE SUBVENTION CDT : 50.9 %</b>
<b>AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS SOLICITES :</b>
<b>DETR / DSIL : 40 425 €</b>
<b>DEPARTEMENT (contractualisation) : €</b>
<b>TAUX DE SUBVENTION TOTAL (CDT + autres financements) : 76 %</b>
<b>FONDS PROPRES : 38 075 €</b>

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20221212-2022-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

**HAUTEFORT le 12/12/2022**

**LE MAIRE,**

**Jean Louis PUJOLS**



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.